

TABLEAU 16
(en millions de dollars)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA	Année financière terminée le 31 mars				
	1955	1956	1957	1958	1959 (provi- soire)
Subventions du gouvernement canadien à la Société Radio-Canada—					
Versements à la Société de montants égaux à la taxe perçue aux termes de la loi sur la taxe d'accise à l'égard des appareils et des accessoires de radio et de télévision.....	20.8	23.1	19.3	16.8	9.8
Service de radiodiffusion et de télévision.....	6.3	6.3	18.3	24.4	50.4
Service international de radiodiffusion sur ondes courtes.....	2.1	1.8	1.7	1.8	1.9
	29.2	31.2	39.3	43.0	62.1

La Loi sur la radiodiffusion qui est entrée en vigueur le 10 novembre 1958 statue que la Société doit verser au receveur général telle fraction du fonds de roulement de la Société qui, de l'avis du ministre des Finances, dépassait 6 millions, pour l'appliquer à la réduction de sa dette envers l'État. Le reliquat des prêts en cours, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, devait être annulé et un montant égal crédité au Compte du fonds effectif. L'excédent du fonds de roulement, atteignant 4 millions, a été remboursé par la Société et un montant de 23 millions représentant le solde des prêts en cours a été annulé et viré à la dette nette.

Citoyenneté et Immigration

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a dépensé, en 1958-1959 54 millions de dollars, soit 2 millions de plus qu'en 1957-1958.

Les principaux changements qui se sont produits dans les dépenses de ce ministère ont été une réduction de 7 millions de dollars attribuable à un fléchissement de l'immigration, aux déplacements moins nombreux des réfugiés hongrois et à une augmentation de 9 millions de dollars à l'égard des Affaires indiennes, y compris une augmentation de 5 millions de dollars au titre de l'instruction des Indiens ainsi que de 3 millions de dollars au titre du bien-être des Indiens.

TABLEAU 17
(en millions de dollars)

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1959 (provisoire)	1958	
Citoyenneté et enregistrement de la citoyenneté.....	1.4	1.3	0.1
Immigration.....	15.5	22.0	-6.5
Affaires indiennes.....	36.4	27.9	8.5
Frais administratifs et généraux.....	0.7	0.6	0.1
	54.0	51.8	2.2